



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret
France
www.forvismazars.com/fr

Tisséo Collectivités

Rapport d'assurance modérée du tiers indépendant
portant sur une sélection d'informations publiées dans le
Rapport d'allocation des fonds 2024 dans le cadre du
programme de financement EMTN

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport d'assurance modérée du tiers indépendant portant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation des fonds 2024 dans le cadre du programme de financement EMTN

Exercices clos le 31 décembre 2024

Au Président,

En notre qualité de tiers indépendant désigné par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, Tisséo Collectivités, et en réponse à votre demande, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'informations¹ en date du 31 décembre 2024 (ci-après les « **Informations** »), présentées dans le Rapport d'allocation des fonds 2024 (ci-après le « **Rapport** »), dans la section 3 « Programme de financement EMTN », disponible sur le site internet² de Tisséo Collectivités et préparées selon le Document cadre de financement vert (ci-après le « **Référentiel** »), également disponible sur le site internet³ de Tisséo Collectivités.

Notre mission d'assurance ne s'étend pas aux informations relatives aux périodes antérieures, postérieures, ni à tout autre élément, notamment, les informations qualitatives et les indicateurs environnementaux publiés dans le Rapport.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux réalisés », et des éléments probants que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Préparation des Informations par Tisséo Collectivités

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en tenant compte du Référentiel.

¹ L'allocation, au 31 décembre 2024, du produit des émissions des obligations vertes et les actifs éligibles financés par ces émissions.

² [Rapport d'allocation des fonds 2024](#)

³ [Document cadre de financement vert 2024](#)

Responsabilité de Tisséo Collectivités

Il appartient à la direction de Tisséo Collectivités :

- de déterminer des critères d'éligibilité et un Référentiel appropriés pour la préparation des Informations ;
- de préparer les Informations conformément à ce Référentiel ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Notre responsabilité

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont exemptes d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait qu'elles aient été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel ;

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- la pertinence des critères d'éligibilité et le Référentiel, vérifié par Moody's Investor Services en tant que *Second Party Opinion* ;
- l'utilisation des fonds alloués aux actifs éligibles postérieurement à leur allocation ;
- l'impact environnemental des actifs éligibles.

Norme professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁴.

⁴ ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Moyens et ressources

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à une équipe indépendante et pluridisciplinaire ayant une expérience en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nature et étendue des travaux réalisés

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance par entretien des procédures mises en place par Tisséo Collectivités pour la production des Informations ;
- sur la base d'un échantillon représentatif, vérifier la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des actifs éligibles avec les critères d'éligibilité du Référentiel ;
- vérifier le montant des fonds collectés et leur allocation exclusive aux actifs éligibles ;
- vérifier que le montant des fonds alloués aux actifs éligibles est inférieur ou égal au montant de ces actifs au 31 décembre 2024 ;
- vérifier la concordance des montants alloués aux actifs éligibles avec les documents comptables et les données sous tendant la comptabilité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation du risque, y compris la compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse à l'évaluation du risque. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance modérée est moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'était agi d'une mission d'assurance raisonnable.

Paris La Défense, le 30 juillet 2025

Forvis Mazars SAS

Tristan Mourre

DocuSigned by:

695610AC54894D5...